

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ**

---

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

---

**Séance du 30 janvier 2013**

**DCM N° 13-01-22**

**Objet : Nuit Blanche 5 : Modification d'une participation financière.**

**Rapporteur : M. SCHUMAN, Conseiller Délégué**

Par délibération du 27 septembre 2012, le Conseil Municipal a accepté les participations financières d'entreprises et organismes privés à hauteur de 274 100 € dans le cadre du mécénat pour la Nuit Blanche 5, qui s'est déroulée le 5 Octobre 2012.

Parmi les participations prévues, celle de la Fondation d'Entreprises Brasserie KRONENBOURG se monte précisément à 1914 € au lieu de 3000 € initialement prévus.

Cette modification est liée au fait que la contribution financière accordée à la Ville de Metz était fondée sur une participation des internautes à un jeu organisé par la Fondation d'Entreprises Brasserie KRONENBOURG, le taux de participation conditionnant le montant de sa participation à Nuit Blanche 5.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,

VU la délibération du 27 septembre 2012,

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

### DECIDE :

- **D'ACCEPTER** la participation financière suivante pour la Nuit Blanche 5 :
  - Fondation d'Entreprises Brasseries KRONENBOURG : 1914 € au lieu de 3000 €.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces se rapportant à cette opération.
- **D'ORDONNER** les inscriptions budgétaires correspondantes dans le cadre du budget de l'exercice concerné.

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :

Antoine FONTE  
Adjoint Délégué à la Culture

Service à l'origine de la DCM : Action Culturelle

Commission : Affaires Culturelles

Référence nomenclature « ACTES » : 7.10

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 45                  Absents : 10                  Dont excusés : 8

**Décision : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**